

### LES SYNDICATS NE FERAIENT RIEN, ET NE SERAIENT PAS REPRESENTATIFS !!! ???

#### A PLAINE COMMUNE

Les représentants syndicaux négocient le Protocole d'Accord et les Règlements Intérieurs (CT / CHSCT) avec l'Autorité Territoriale.

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des Avancements de Grade et des Promotions Internes.





Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des négociations sur le Régime Indemnitaire.

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des négociations sur la Protection Sociale.

Les représentants syndicaux, représentants du Personnel, défendent les intérêts des agents dans les Instances Paritaires (le Comité Technique / le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Profils de Poste, Organisation des Services, Plan de Formations, ETC.

Les représentants syndicaux participent à l'ensemble des Visites de Sites organisées par l'Autorité Territoriale.

Les représentants syndicaux participent à l'élaboration des arbres des causes, dans le cadre des accidents du Travail.

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des Attributions Vestimentaires.

Les représentants syndicaux participent à toutes les réunions proposées par Plaine Commune, dans le cadre des Conditions de Travail ou autres... Exemples : Risques Psychosociaux / R.I.E, etc.

Les représentants syndicaux défendent au quotidien les intérêts des agents (Problèmes divers et variés).

Les représentants syndicaux assistent les agents dans le cadre des sanctions disciplinaires.

Les représentants syndicaux accompagnent les agents (s'ils le souhaitent) qui ont demandé à consulter leur dossier administratif. Les représentants syndicaux sont toujours disponibles. ETC. ETC. ETC.

#### LES SYNDICATS

**LES SYNDICATS** portent Haut et Fort toutes les revendications des salariés.

**LES SYNDICATS** organisent toute l'année des réunions d'informations syndicales.

**LES SYNDICATS** organisent toute l'année des formations syndicales.

**LES SYNDICATS** défendent les agents à la Commission Administrative Paritaire. Recours divers (Entretiens Professionnels, Formations, etc.) - Conseil de Discipline.

**LES SYNDICATS** défendent les agents à la Commission de Réforme.

**LES SYNDICATS** défendent tous les salariés, les retraités et les chômeurs.

**LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE** siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

LES SYNDICATS défendent les Statuts de la Fonction Publique.

LES SYNDICATS défendent le Code du Travail.

**Les délégués syndicaux** négocient les Conventions Collectives. Ils s'opposent ou signent des accords, etc. Etc.

**LES SYNDICATS** défendent tous les salariés en Justice (TGI / Conseils de Prud'hommes / Tribunaux Administratifs).

FORCE OUVRIERE revendique entre autres, l'augmentation des



salaires, des retraites, des pensions, des minimas sociaux et du point d'indice des fonctionnaires - Gagner l'égalité salariale femmes / hommes - Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage - Conforter et promouvoir les services publics -

Pérenniser et améliorer les garanties collectives, la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite - Maintenir les garanties collectives, statuts, conventions collectives, code du travail...

A Force Ouvrière, nous nous réclamons de l'Indépendance Syndicale. Respectueux des opinions de chacun, le syndicat n'a qu'un but : Faire aboutir les revendications communes à l'ensemble des Travailleurs.

#### REPRESENTATIVITE SYNDICALE ET POLITIQUE

## NOMBRE DE SYNDIQUES DES PRINCIPALES OGANISATIONS SYNDICALES

**FORCE OUVRIERE : 500000 (en 2011)** 

LA CGT: 694857 (en 2012) - LA CFDT: 868601 (en 2012)

# NOMBRE D'ADHERENTS DES DEUX PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES

LE PARTI SOCIALISTE: 131000 - LES REPUBLICAINS: 179000

### A Force Ouvrière, se syndiquer, c'est s'impliquer...

Se syndiquer veut dire s'impliquer, prendre part à l'évolution des choses et chercher à influer, à bâtir le rapport de force. C'est le refus de la résignation et de l'acceptation. En effet, l'individualisme ambiant pousse les salariés à croire plus en la débrouille individuelle qu'en la force du regroupement. Mais à l'heure où le patronat et pouvoirs publics cherchent à remettre en cause tous les éléments des garanties collectives : Conventions collectives, Code du Travail, Statuts, le contrepoids syndical est plus que jamais indispensable : Qui peut croire qu'un salarié est à égalité de Droits et Devoirs face à un employeur ?

**Prendre sa carte**, c'est participer à un mouvement, aider à construire une organisation solidaire en faveur des salariés de toutes génération. C'est apporter son soutien à ses Collègues, à l'ensemble des Travailleurs, dans la défense de leurs intérêts communs.

Avec FO, soyez Rebelles contre l'Injustice, la Discrimination, le Harcèlement, l'Excès de Pouvoir, la Dégradation des Conditions de Travail, et contre l'Austérité !!!

**DU 23 AU 27 NOVEMBRE 2015** 



27ème CONGRES DE LA FEDERATION FO DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE A REIMS.